

Arrêté n° 10342 / PM-CAB

portant nomination des assistants au cabinet du Premier ministre,
chef du Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Sont nommés assistants au Cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, dans les secteurs suivants :

- Secrétariat particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
 - Mme BATCHI-FALL Déo-Gratias Méméta ;
 - Mme KENGUE MABIALA née NZAHOU IBOUMBIS Cécilia Gladys.
- Secrétariat particulier du Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
 - Mme NGATSE Minou Elvira.
- Secrétariat particulier du Directeur du Cabinet Adjoint du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
 - Mme ELION GALA Marxely.

- affaires juridiques, administratives et du contentieux de l'Etat :
 - M. TSIMBA André.
- gouvernance, dialogue économique et lutte contre la corruption :
 - Mme NGOLLO MAMPEMBE Prefina Ornela.
- affaires politiques et relations avec le Parlement :
 - Mme TCHIKAYA Adèle Renée.
- promotion des financements innovants et relations avec les institutions financières internationales :
 - Mme ESSIMANDO Sara Espérance.
- promotion des investissements et l'amélioration du climat des affaires :
 - M. ELENGA Lucien.
- encadrement, formation et employabilité de la jeunesse :
 - Mme LONGOBE Leslie Carène.
- décentralisation, administration du territoire et développement local :
 - Mme ONGAGNA ONDAY Mellia Edva.
- Secrétariat Central de la Primature :
 - M. MOUFOUMA Joël ;
 - Mme BATSOUA Solange Clarisse ;
 - M. N'GOUNDOS Duteil Roger ;
 - M. DIANZENZA Yves Didier Patrick ;
 - Mme TCHOUHBO Jessica Paule Janice ;
 - Mme NSIETE Chami Dominique Emmanuelle ;
 - Mme BIDIMBOU Datie Mavie.
- département communication et relations avec les médias (cellule de communication) :
 - M. MIAFOUNA MBOUNGOU Joachim, journaliste en langue française ;
 - M. MPAN DE NGUIE Duclair, journaliste en langue française ;
 - Mme OFFINOBI Solange, journaliste en langue lingala ;
 - Mme EKALVA MIET Ingrid Mariette, journaliste en langue kituba ;
 - Mme MONDZOMBA Pélagie, journaliste en langue lingala ;
 - Mme MINAKA Chantal, journaliste en langue française kituba ;
 - M. NGATSONI Prince, cameraman/monteur ;
 - M. KOUENET Prince Marthel, cameraman/monteur ;
 - M. BOKOKO LOMBARD Fred Patricien Charden, monteur ;
 - M. BANTSIMBA Lizin Juldin Fernanot, cameraman ;
 - M. MAHOUANGA Erol Santé, cameraman ;
 - M. DIELLE Kennedy, monteur/infographe ;

- M. LESSEBE Albin Rock Philippe ;
- M. KESSE OKOKO Mercier Alexandre ;
- M. BANZOUZI Flavien, photographe ;
- M. SAMBA Eloi Saturnin, photographe ;
- Mme KOUTOUNDA Cynthia, chargée de la logistique ;
- M. NIAMA William, webmaster site primature ;
- M. DIMI Ernest, journaliste presse écrite ;
- M. MOUNZEO MOUNGUENGUI Ader.

- protocole et relations publiques :

- M. NGOYO Albert Dieudonné ;
- M. TATY Aristide.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 21 août 2023



Anafote Collinet MAKOSSO